

AFL INFOS

décembre 2025



120
ANNÉES
DE LAÏCITÉ

1905-2025



La loi du 9 décembre 1905 fait partie d'une trilogie qui a permis à la IIIe République de conforter la démocratie et l'état de droit. Chronologiquement, la loi du **29 juillet 1881** sur la liberté de la presse établit tout d'abord les bases de la liberté d'expression en France, en abolissant la censure préalable. Puis c'est la loi du **1er juillet 1901** relative au contrat d'association qui dispose que toute personne peut créer une association sans autorisation préalable, permettant aux individus de se regrouper librement pour partager des idées, défendre des intérêts communs ou promouvoir des causes diverses. Enfin, la loi de **séparation des églises et de l'Etat** est promulguée le **9 décembre 1905**.

Cette loi garantit la **liberté de conscience** et son corollaire : **la liberté de culte**. Ainsi, l'Etat ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte, ce qui consacre la totale liberté de ne pas croire ou de croire.

En réalité, le principe de laïcité est beaucoup plus ancien. Dans son "Traité sur

la tolérance", Voltaire dénonce le fanatisme religieux et plaide déjà pour la liberté de conscience, puis c'est Victor Hugo, fervent défenseur de la laïcité, qui s'exprime lors du débat parlementaire sur la loi Falloux : "*L'Eglise chez elle, l'Etat chez lui*". Enfin les lois Gobet et Ferry dans les années 1880, instaurent l'Ecole Publique laïque et obligatoire, moment essentiel pour la laïcité.

Aujourd'hui, le principe de laïcité est la clé de voûte de notre société. Il est inscrit dans le préambule de la constitution de 1946 et dans le premier article de celle de 1958. Pourtant, la laïcité est régulièrement soumise à rude épreuve, contestée par les uns qui veulent imposer leurs dogmes religieux au détriment de la liberté de conscience, instrumentalisée par les autres à des fins politiques et discriminatoires, notam-

ment envers les populations immigrées.

Cette loi, est donc une loi d'équilibre et par nature, tout équilibre est instable. Durant un siècle, elle n'a subi aucune modification. La loi de 2004 sur les signes religieux à l'école a modifié son cadre pour la première fois. Plus récemment la loi du 24 août 2021 instaure un contrôle sur les associations et sur l'exercice des cultes, que pourtant la République ne reconnaît pas dans la loi.

Faisons attention à ne pas dénaturer un principe fondamental de notre société avec le risque qu'il perde avant tout son sens premier : la liberté de conscience, indispensable à l'émancipation des citoyens et futurs citoyens, mission première de l'Ecole de la République.

*Le président,
Jean-Jacques Renard*

SOMMAIRE

- Page 1 : Editorial
- Page 2 : Le casse-tête de l'orientation
- Page 3 : Peut-on éviter l'ultra fast fashion ?
- Page 4 et 5 : Les AFL Paris célèbrent les 120 ans de la loi de 1905
- Page 6 : Le bail réel solidaire
- Page 7 : Du nouveau en matière de découvert bancaire
- Page 8 : pour adhérer

AFL INFOS

Revue des AFL Paris
4 rue Giffard 75013 Paris

Le numéro : 1 euro

Directeur de la revue :

Jean-Jacques Renard

Gérant : S. Leray

Rédaction : F. Thiébault

Contributeurs :

**Marie-Hélène Beauvieux,
Louis Bonnefous, Ghislaine
Morvan-Dubois, Jean-
Jacques Renard, Françoise
Thiébault**

Téléphone : 01 45 84 50 39

Messagerie : asso@afiparis.org
Site : www.afiparis.org

LE CASSE TÊTE DE L'ORIENTATION

Salons, plateformes Parcoursup et MonMaster : comment se retrouver dans l'offre de formation ?

Décembre est là, les illuminations dans les rues, la fièvre des achats de fin d'année... et le nouvel incontournable : **l'ouverture de la plateforme Parcoursup**. Couvertures des revues et magazines, articles anxiogènes, publicités pour les salons de l'étudiant, offres de coaching : Un marché florissant s'est constitué, autour des concepts de performance, de compétition, de stratégie, de prestige, de réussite.

Du côté des familles, c'est plutôt l'angoisse, la sensation de se perdre dans les offres.

Un nouveau péril inquiète les étudiants comme leurs parents : la crainte de s'inscrire dans une formation malhonnête. Il y a d'abord les tromperies volontaires, avec des structures privées proposant des homonymes de diplômes, qui peuvent ouvrir à une reconnaissance locale ou sectorielle, mais qui ne donnent pas de grades, et ne permettent pas la poursuite d'étude.



L'actualité récente a montré un autre danger, sous la forme d'écoles privées, souvent très onéreuses, dans des domaines en tension. Certaines de ces écoles ont mis la clé sous le paillasson du jour au lendemain, laissant les élèves sans formation et les parents escroqués de milliers d'euros.

En résumé, il faut se méfier quand la structure prépare juste à des diplômes d'école, et force parfois la main pour s'y inscrire avant les résultats de Parcoursup. Cette approche agressive est particulièrement répandue dans les salons d'orientation pour les études supérieures, accompagnée de stratégies marketing efficaces.

Bachelor, Mastère, Certificats : Ces intitulés ressemblent à des titres et diplômes. Mais ils ne correspondent pas à des grades universitaires, reconnus nationalement et internationalement dans les pays ayant des accords avec la France.

Les seuls grades universitaires reconnus sont les diplômes nationaux du Baccalauréat, Licence, Master et Doctorat. Il existe d'autres diplômes reconnus nationalement comme les BTS, BUT et Certificats de Spécialisation, et des formations ouvrant à des équivalences, comme les classes préparatoires (CPGE). Un des critères pour reconnaître un « vrai » diplôme est qu'il est reconnu, visé par l'Etat, et doit permettre la poursuite d'études.

Pour s'y retrouver, la plateforme Parcoursup propose plusieurs outils. Il est possible de trier les formations dans le public, le privé en contrat avec l'Etat ou le privé, en cochant les cases correspondantes. Un label est maintenant visualisable dès que l'on clique sur une formation, sous la forme d'un macaron « Diplôme d'Etat contrôlé » ou « Diplôme visé contrôlé par l'Etat ».

Le montant des frais d'inscription est également clairement affiché, ce qui reste un critère important à discuter en famille avant d'établir ses choix ! Ceci est particulièrement important pour l'apprentissage : en cas de rupture du contrat d'apprentissage, la structure de formation réclamera des frais de scolarité, souvent très élevés dans les établissements privés.

Les AFL peuvent vous accompagner sur les plateformes Parcoursup et Monmaster, que vous soyez lycéen, étudiant ou parents. N'hésitez pas également à nous signaler des anomalies ou abus constatés pour certaines formations.

Pour nous contacter :
education-jeunesse@aflparis.org

PEUT-ON EVITER L'ULTRA FAST FASHION ?

L'arrivée très médiatisée et controversée de Shein au BHV remet en lumière la problématique de la surconsommation de vêtements et ses impacts multiples. **Depuis l'an 2000, nous consommons 50% de textiles en plus en moyenne dans le monde** et portons en moyenne 30% des vêtements achetés. **Nous jetons 9 kg de vêtements par an et par personne ***.

Et pourtant, nous savons que le secteur textile a un impact environnemental conséquent :

- Il est responsable de 3 à 8% des émissions de gaz à effet de serre,
- Il est le 3ème plus gros consommateur d'eau,
- Il est à l'origine de 20% de la pollution des eaux potables mondiales,
- Il est responsable de 35% des rejets de microplastiques primaires des textiles synthétiques.

Nous savons aussi que cette filière est peu transparente et que de nombreuses marques produisent dans des conditions éthiques discutables. La qualité n'est pas toujours au rendez-vous, surtout dans l'ultra fast fashion, avec des marques comme Shein : une sorte d'obsolescence programmée existe aussi dans les vêtements.

Alors que se passe-t-il ? Le client Shein que l'on est tenté de stigmatiser est-il si différent des autres ?

La clientèle Shein s'est élargie : 17% de moins de 25 ans, 45% de 35-49 ans. Shein a séduit toutes les catégories socioprofessionnelles.

Certes, l'argument prix est important mais il devient crucial car les collections étant quasi hebdomadaires, cette production encourage les acheteurs à avoir des modes d'acquisition de plus en plus fréquents.

Le client type de Shein est une cliente, soucieuse de la mode, appréciant les prix abordables, très active sur les réseaux sociaux comme Tik Tok et Instagram.

Shein et ses concurrents attisent un besoin pas très nouveau : changer de vêtements pour ressembler aux autres et aussi pour être différents. Ainsi, l'acheteur alimente les réseaux sociaux, il est dans le mouvement. Les vêtements ne sont pas ou plus des réceptacles de souvenirs, ils repré-

sentent l'envie et la personnalité d'un moment, ils sont jetables.

Et pourtant ces clients Shein dans l'ensemble ne sont pas si dupes que ça : « Je suis pauvre, pas inconsciente ».

S'habiller est un geste quotidien, cela nous concerne tous. **Nos choix vestimentaires sont un signe identitaire, c'est pourquoi la mode est si importante pour beaucoup de jeunes et de moins jeunes.**

Malgré une conscience environnementale élevée, les réseaux sociaux attisent chez beaucoup une attirance pour le renouvellement constant pour rester dans la tendance grâce aux prix bas.

Alors ?

Bien sûr, le gouvernement doit jouer son rôle de régulateur en vérifiant que les produits commercialisés respectent des règles du jeu qui ne vont pas à l'encontre de nos valeurs (produits illicites, produits toxiques...)

Mais pour le reste ?

Ou plus précisément pour apprendre aux consommateurs à raisonner autrement et à « résister » au marketing basé sur ses besoins tels qu'analysés ?

Et bien nous en revenons à l'éducation !

Expliquer les impacts humains et environnementaux qu'ont nos pratiques de consommation. L'Etat doit le faire inlassablement en obligeant les étiquetages qui informent, en expliquant aux enfants à l'école etc...

C'est peut-être cela le plus facile !

Le plus difficile mais le plus important, c'est de comprendre les problématiques sociétales complexes de notre surconsommation de vêtements : **de quoi ai-je besoin pour me différencier des autres, tout en étant accepté dans un collectif ?** Comment me construire en tant qu'individu sans changer tous les jours de vêtements ?

Travailler sur ce changement de focale dès l'école et valoriser d'autres modèles est un enjeu fondamental que l'Etat doit engager.

Vaste programme éducatif, qui serait utile dans de nombreux domaines pour arriver à réguler, voire à contrer la surconsommation.

Un changement d'état d'esprit, de modèle au niveau de la société : y parviendrons-nous ?

* Source : *Nature Climate Change*



120 ANNÉES DE LAÏCITÉ
1905-2025



1 table ronde—2 arbres—3 prix !

Pose de la plaque de l'arbre de la laïcité



Les AFL Paris, le Maire du 13e et les enfants de CM2 de l'Ecole George Balanchine étaient à nouveau réunis devant les locaux des AFL, 4 rue Giffard dans le 13e arrondissement pour célébrer le 120e anniversaire de la loi de séparation des églises et de l'Etat, l'occasion de poser la Plaque commémorant la pose de l'Arbre de la Laïcité planté avec eux déjà le 3 février dernier lors d'une belle cérémonie.

L'ambiance était joyeuse et conviviale : une vraie fête pour la laïcité. Ce sont les enfants avec le Maire qui ont dévoilé la plaque !

En clôture de cette semaine très riche, s'est tenue une grande table ronde destinée à penser la laïcité à l'école : "120 ans après la loi du 9 décembre 1905 : laïcité à l'école, où en sommes-nous ?"

Avec

Jean Baubérot-Vincent Président d'honneur et professeur émérite de l'EPHE, auteur de nombreux ouvrages sur la laïcité, dont *Les sept laïcités françaises* (2012), *La loi de 1905 n'aura pas lieu. Histoire politique des séparations des Églises et de l'État* (1902-1908), 3 tomes (2019, 2021 et 2024) et *1882-1905, ou La laïcité victorieuse* (2025).

Dorra Mameri Chaambi Chercheuse associée à l'EPHE et à l'EHESS co-autrice, avec Jean Baubérot-Vincent, des trois tomes de *La loi de 1905 n'aura pas lieu*.

Mariannick Dubois-Lazzarotto Ancienne inspectrice de l'éducation nationale et chargée de la mission « Valeurs de la République » à l'Académie de Paris, co-autrice, avec Séverine Fix-Lemaire et Laurent Klein, de *La laïcité et l'enseignement des faits religieux* (2018).

VOYAGES EN CULTURE

Notre projet « Voyage en cultures » est un parcours éducatif et culturel co-construit il y a 3 ans par la Ligue de l'Enseignement de Paris, le CDAFAL de Paris, le Musée d'art et d'histoire du Judaïsme (mahJ), l'Institut du monde arabe (IMA) et la Basilique Cathédrale Saint-Denis.

Destiné aux élèves du CM1 à la 6^e, il vise à éduquer à la laïcité, à comprendre la diversité des croyances et des convictions, et à favoriser le vivre-ensemble à travers notamment la découverte du patrimoine artistique, historique et spirituel des trois grandes religions monothéistes. Pour sa quatrième édition, une nouvelle séance vient compléter le parcours existant avec l'expérimentation d'une sortie au Panthéon. Ce lieu emblématique de la mémoire nationale offrira un prolongement naturel au travail mené sur la laïcité et la compréhension du fait religieux, en invitant les élèves à approfondir leur réflexion sur les valeurs républicaines.

Ce projet a été primé à 3 reprises ces dernières semaines :

1 / Premier Prix ex-aequo au TROPHEE DES FAMILLES de l'UDAF de Paris pour les AFL 75, le 5 novembre 2025

2/ Second Prix au PRIX DE LA VIGIE DE LA LAICITE pour les AFL 75 remis à LIBOURNE le 9 décembre 2025, jour anniversaire de la loi de 1905

3/ Lauréat du PRIX DE LA LAICITE DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE remis au Ministère de l'Intérieur le 16 décembre 2025 à l'ensemble des partenaires du projet.

Ecole Evangile



Les AFL Paris étaient présentes à l'école EVANGILE dans le 18e arrondissement pour la plantation d'un olivier par les élèves, à l'initiative du Responsable Educatif Ville. Un beau moment de citoyenneté pour porter les valeurs de la République !

APERO REPUBLICAIN AUTOUR DE L'EXPO CITE LAIQUE

Depuis plusieurs semaines, l'exposition Cité Laïque, conçue en 2021 par les AFL, la FCPE, le CIDJ et la ligue de l'Enseignement, était exposée au CDI du collège Maurice Utrillo, REP + du 18e arrondissement. Toutes les classes de l'établissement ont fait un travail autour de cette exposition.



Pour cette journée de la laïcité, l'Exposition a reçu le matin la visite de la Rectrice de l'Académie de Paris et le soir, c'étaient les parents qui étaient invités à leur tour à la visiter autour d'un "apéro républicain" qui mêlait les plats et saveurs des différentes contrées du monde tel le Zadig de Voltaire à la découverte d'un Orient de fantaisie. Au menu : Bun poulet Yassa, Mini tacos guacamole, patate douce fêta coriandre, œuf mayo estragon, Brochettes de keftas au cumin, rouleaux de printemps veggie, Mini cups de houmous & crudités. L'occasion d'échanger dans la convivialité sur les grands principes de la loi de 1905 avec les militants du CDAFAL.



Credit photos : @Marion_Pouliquen

Le bail Réel Solidaire

Issu de la loi ALUR, le Bail Réel Solidaire (BRS) est un dispositif anti-spéculatif qui permet aux ménages modestes d'acheter un logement à un prix abordable, particulièrement en zone tendue.

Partant du constat selon lequel l'accès au logement reste difficile, il s'adresse donc aux ménages qui ne peuvent pas envisager de devenir propriétaires dans le marché classique, parce que leurs revenus et/ou leur capital ne leur permet pas de disposer ou d'emprunter la somme suffisante.



100 boulevard Ney, 75018 Paris
62 logements du T2 au T5
En cours de commercialisation

Le mécanisme repose sur la séparation de la propriété foncière de la propriété immobilière. En achetant uniquement les murs et non le terrain, les ménages propriétaires d'un logement en BRS font en moyenne 30 à 50% d'économie par rapport à l'achat d'un logement sur le marché libre. Les ménages restent locataires du foncier auprès d'un office foncier solidaire (OFS), avec un loyer mensuel de l'ordre de 2 à 3 euros par mètre carré.

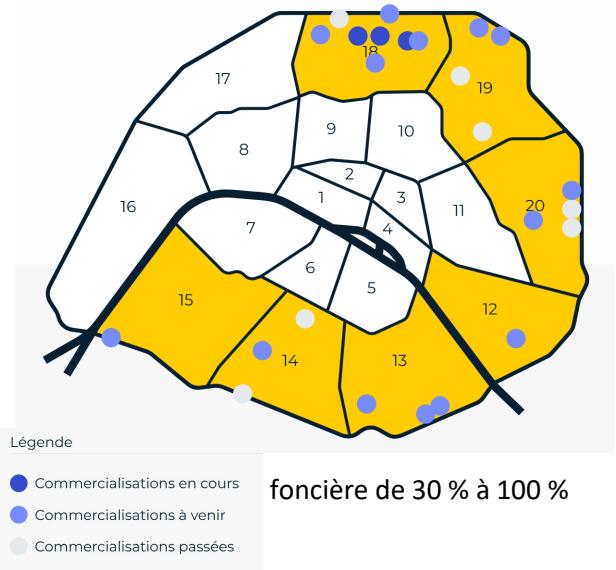
Le logement doit être utilisé en tant que résidence principale et il faut donc y vivre soi-même. Il ne peut donc pas être utilisé pour de la location, ni constituer un investissement locatif.

La grande nouveauté du BRS consiste à instaurer des baux « rechargeables » qui ne suivent pas les évolutions du marché de l'immobilier en se basant sur l'inflation. En cas de revente, la plus-value est encadrée et ne pourra pas dépasser les limites fixées par la loi. Ce qui fait du BRS un dispositif anti-spéculatif, surtout dans des secteurs tendus comme l'Île-de-France, où il prend tout son sens.

Selon le droit français, la durée maximale des baux est de 99 ans. Tout ménage qui rachète un bien à prix fixé par l'office foncier repart donc sur un nouveau bail foncier d'une durée de 99 ans. De son côté, l'office foncier acquiert les fonciers sans limitation de durée, ceux-ci se retrouvent ainsi déconnectés des prix du marché. Dans la durée, ce dispositif va accroître la part des fonciers qui sortent du marché privé.

Selon le ministère, 85% des ménages français seraient éligibles au BRS. Les plafonds en vigueur depuis janvier 2025 sont définis à partir de la catégorie du ménage et la zone du futur bien qui correspond à la tension immobilière, du moins tendu où les prix sont les plus faibles (C) au plus tendu (A bis) où ils sont les plus élevés, soit de 33 479€ à 38 508€ pour une personne vivant seule.

Enfin, d'autres avantages sont à mentionner : Une TVA réduite à 5,5 % au lieu des 20 % habituels, la possibilité de financer l'achat du bien avec un prêt à taux zéro (réservé aux primo-accédants) et dans certaines collectivités, la possibilité d'un abattement de taxe



Un dispositif en plein essor à Paris :

- 7 programmes dont la commercialisation est achevée,
- 3 programmes en cours dans le 18ème arrondissement,
- 14 programmes à venir.

Du nouveau en matière de découvertes bancaires

Traditionnellement, le découvert bancaire, c'est-à-dire la possibilité pour un client bancaire de voir son compte passer en négatif avec l'accord de sa banque, a été un mécanisme relativement souple et simple : autorisation parfois tacite ou renouvelée, des frais d'agios et commissions d'intervention avec moins d'exigences formelles que pour un crédit standard.



En application de la directive européenne du 18 octobre 2023 relative au crédit à la consommation (et de l'ordonnance française transposant cette directive), **les découvertes et facilités de caisse vont désormais être encadrés davantage, comme un crédit à part entière.**

En France, ce nouveau régime entrera en vigueur à compter du 20 novembre 2026 pour les nouvelles autorisations de découvert.

L'objectif officiel est de mieux protéger les consommateurs, réduire les risques de surendettement, accroître la transparence :

- **des relations entre la banque et le client,**
- **des frais bancaires et du coût réel de la facilité de trésorerie.**

À compter du 20 novembre 2026, les autorisations de découvert et les facilités de caisse accordées aux particuliers (c'est-à-dire la possibilité de passer à un solde négatif pendant une durée courte) seront désormais traitées comme des crédits à la consommation.

Concrètement, chaque demande d'autorisation

de découvert devra s'accompagner d'une évaluation de la solvabilité du client, afin de s'assurer que celui-ci est en capacité de rembourser.

La banque devra également informer le client de façon plus transparente :

- **communication du taux annuel effectif global (TAEG),**
- **conditions de remboursement et frais associés à la facilité de caisse.**

Jusqu'à présent, les découverts pouvaient être accordés automatiquement ou par simple convention de compte, cela va désormais être encadré.

Pour les personnes ayant déjà une autorisation de découvert, l'ancien régime continuera de s'appliquer jusqu'à son renouvellement, **seules les nouvelles demandes seront soumises au nouveau cadre.**

Toutefois, cette mesure suscite des inquiétudes : elle pourrait rendre plus difficile l'accès au découvert pour les foyers aux revenus modestes, qui utilisent parfois cette facilité comme « filet » de trésorerie à court terme.

En résumé, le découvert bancaire ne pourra plus être considéré comme une simple tolérance, il faudra désormais un véritable contrat de crédit, avec étude, suivi, documentation, et coût transparent.

Les clients sont donc invités à anticiper, à discuter de leurs besoins avec leur conseiller et à examiner les conditions proposées par leur banque.





BULLETIN D'ADHESION 2026

A retourner à :

AFL Paris 4 rue Giffard 75013 PARIS

BULLETIN D'ADHESION 2026

NOM : **Prénom :**

ADRESSE : **Code postal :** **Commune :**



Adresse courriel :

NOM et Prénom du conjoint :

Enfants mineurs ou handicapés

Date de naissance : **Date de naissance :**

Date de naissance : **Date de naissance :**

- Cotisation 2026 : 15 euros
- Abonnement à Familles Laïques (revue nationale) : 4 euros
- DON : euros

DATE ET SIGNATURE :



**Adhérer, c'est facile
avec Hello Asso !**

Scannez ce QR Code pour accéder au site des AFL Paris, puis adhérez en ligne et réglez par carte bancaire...

Vous pouvez également régler par chèque bancaire à l'ordre de AFL Paris.



Les AFL : PARIS Centre PARIS Est PARIS Sud
et le Conseil Départemental (CDAFAL 75)

vous souhaitent une

BONNE ANNÉE
2026

